



GUIDE ↘

TRAVAILLEUR AUTONOME





POUR DES RAISONS
FINANCIÈRES

ET SURTOUT POUR DES RAISONS
FINANCIÈRE SUN LIFE



Le RVER, un nouvel outil d'épargne pour tous !

Au Québec, deux millions de travailleurs n'avaient pas, jusqu'à présent, accès à un régime de retraite collectif au travail. Le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) a été créé pour eux, afin de permettre à tous d'épargner plus facilement en vue de la retraite. Pour certains, il s'agira d'une première expérience d'épargne mais surtout, d'un élément clé pour mieux profiter de leur vie financière à long terme. C'est maintenant à votre tour d'y avoir accès !

En participant au RVER de la Financière Sun Life, vous profitez de tous les avantages d'un régime d'épargne traditionnel en milieu de travail. Et nul besoin d'être un expert : nous vous fournirons les outils et le soutien dont vous avez besoin pour tirer pleinement profit du régime.

Vous trouverez dans cette brochure de l'information sur le fonctionnement du RVER.

QUI EST ADMISSIBLE ?

Les travailleurs autonomes et les employés dont l'employeur n'offre pas de RVER sont admissibles. C'est une occasion en or de prendre en main votre vie financière.



Pour
une solution
simple

TROIS BONNES RAISONS DE PARTICIPER À UN RVER

Pour bon nombre de Québécois, les principales sources de revenu à la retraite seront :

- la Sécurité de la vieillesse (SV)
- le Régime de rentes du Québec (RRQ)
- leur épargne personnelle (et d'autres sources de revenu)
- et le revenu que leur procure leur régime de retraite et d'épargne au travail

Jusqu'ici, les travailleurs autonomes et les épargnants individuels dont l'employeur n'offrait pas de régime d'épargne retraite ne pouvaient pas profiter des avantages d'un régime collectif abordable. Le RVER est une façon simple et avantageuse sur le plan fiscal de contribuer à votre sécurité financière à la retraite.

BONNE RAISON N° 1 : AVANTAGE FISCAL

Les cotisations que vous versez au RVER sont déductibles de votre revenu imposable, et vous bénéficiez d'un **potentiel de croissance à l'abri de l'impôt important** à long terme.

BONNE RAISON N° 2 : FRAIS MOINS ÉLEVÉS

Peu importe où vous investissez votre argent, vous devez payer des frais pour la gestion et l'exploitation des fonds de placement. Grâce au pouvoir d'achat combiné de participants tels que vous et de la Financière Sun Life, les **frais sont moins élevés** que ceux que vous paieriez pour un placement individuel à la banque ou auprès d'une société de fonds communs de placement. Au bout du compte, plus les frais sont bas, plus votre argent durement gagné reste dans votre compte et fructifie pour vous.

BONNE RAISON N° 3 : TOUTE L'AIDE DONT VOUS AVEZ BESOIN

En participant au RVER, vous ne ferez plus vos placements seul – vous ferez partie de la **communauté d'investisseurs** de la Financière Sun Life. Et vous pouvez compter sur notre réputation et nos 150 ans d'expertise en matière de prudence, de solide gouvernance et de suivi pour bien gérer votre RVER.



APERÇU DU RVER

QUELLES SONT LES COTISATIONS?

La cotisation minimale est de 50 \$ par mois. Vous pouvez augmenter le montant de vos cotisations en tout temps et aussi souvent que vous le voulez, en veillant à ne pas dépasser votre plafond de cotisation au REER, qui correspond à la moins élevée des sommes suivantes :

- 18 % de votre revenu gagné l'année précédente
- ou le plafond de cotisation au REER pour l'année où vous versez votre cotisation

BON À SAVOIR



Les cotisations au RVER sont prises en compte dans le calcul de votre plafond de cotisation au REER, tout comme le sont vos cotisations à un REER ou REER de conjoint. Il est à noter que vous pouvez regrouper dans le RVER le solde de tous vos régimes enregistrés sans réduire vos droits de cotisation au REER.

Vos cotisations seront retirées chaque mois de votre compte bancaire, conformément à l'autorisation de prélèvement bancaire qui se trouve dans la proposition, et elles seront investies suivant vos directives de placement.

DÉPART À LA RETRAITE, SORTIE DU RÉGIME OU RETRAIT DE FONDS

Si vous prenez votre retraite, vous pouvez commencer à toucher un revenu de retraite maintenant ou, au plus tard, à la fin de l'année où vous aurez 71 ans. Si vous n'avez choisi aucune option de revenu de retraite à ce moment-là, nous vous verserons des paiements périodiques à vie, avec une période garantie minimum de 10 ans. Le montant des paiements dépendra des cotisations versées dans votre compte, des revenus de placement et des taux d'intérêt en vigueur au moment de votre départ à la retraite.

Vous pouvez cesser de participer au régime en tout temps. Vos cotisations et les revenus de placement qu'elles ont générés peuvent être retirés au comptant ou transférés à :

- Un REER
- Un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Un autre RVER
- Un régime de retraite, si ce régime le permet
- Une rente viagère



SAVIEZ-VOUS QUE...

Toute somme retirée du régime s'ajoute à votre revenu imposable pour l'année en cours, et elle sera imposée à votre taux d'imposition marginal.

En cas de décès, le solde de votre compte RVER sera d'abord payable à votre conjoint, si vous en avez un, à votre bénéficiaire, si vous en avez nommé un, ou à vos ayants droit.



QUELLES SONT LES OPTIONS DE PLACEMENT OFFERTES ?

Nous avons conçu des solutions de placement simples et abordables, exclusives au RVER de la Financière Sun Life. Ces options sont diversifiées et font l'objet d'une surveillance étroite, pour que vous ayez l'esprit tranquille. Vous pouvez compter sur la réputation et la solidité de la Financière Sun Life.

Le régime offre les Fonds distincts échéance Sun Life (communément appelés «fonds cycle de vie»). Vous choisissez le fonds dont l'échéance correspond le mieux à la date prévue de votre retraite et, à mesure que la date de votre départ à la retraite approche, la répartition de l'actif et le degré de risque du fonds deviennent automatiquement plus prudents. Vous pouvez également vous créer un portefeuille à partir de quatre autres fonds, soit trois fonds distincts et un fonds garanti 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans, dont les taux d'intérêt sont majorés de 0,25 % par rapport aux taux réguliers de la Financière Sun Life.

Si vous n'indiquez aucun fonds sur votre proposition, vos cotisations seront placées dans le fonds par défaut, c'est-à-dire le fonds axé sur la date d'échéance qui précède tout juste votre 65^e anniversaire de naissance. Vous devez vous assurer qu'il s'agit du fonds le plus approprié pour vous en examinant les autres options offertes, et en tenant compte de votre degré de tolérance au risque et de l'âge prévu de votre départ à la retraite.

Vous pouvez modifier votre choix de placements en tout temps en vous rendant sur le site des Services aux participants à [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca), ou en communiquant avec notre **Centre de service à la clientèle au 1-866-733-8612**, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h.

Pour en savoir plus sur les options de placement offertes au titre du RVER, nous vous invitons à lire le document Placements RVER en bref sur [sunlife.ca/RVER](https://www.sunlife.ca/RVER).



QUEL EST LE RÔLE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE?

La Financière Sun Life est l'administrateur du régime : elle prend toutes les décisions concernant le régime, elle en assure la maintenance et elle verse les prestations de retraite. Notre but : vous aider à tirer le maximum de votre régime.

Voici nos responsabilités :

- **Sélection des fonds** – établir la gamme de fonds offerte et investir les cotisations conformément à vos directives de placement.
- **Communications avec vous** – vous envoyer des relevés de compte, des mises à jour, des rappels et tout autre renseignement important.
- **Formation** – vous offrir une variété d'outils sur notre site des Services aux participants, [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca), par exemple le questionnaire Profil de tolérance au risque, qui vous permet de trouver les fonds correspondant le mieux à votre profil d'épargnant, le Planificateur de retraite, qui vous donne un aperçu de votre revenu de retraite en fonction de votre taux de cotisation, et bien plus encore.



VOUS ÊTES PRÊT ? VOICI COMMENT VOUS INSCRIRE.

Vous pouvez facilement vous inscrire au RVER en remplissant notre formulaire en ligne. Trois étapes et le tour est joué :

- 1 Rendez-vous sur sunlife.ca/RVER
- 2 Remplissez le formulaire
- 3 Signez-le, puis envoyez-le par la poste à l'adresse suivante :
Financière Sun Life,
Régimes collectifs de retraite
À l'attention de : Section administrative 8
C. P. 11001, succ. CV, Montréal QC H3C 3P3

Une fois inscrit au régime, vous recevrez une lettre de bienvenue de la Financière Sun Life, vous indiquant comment accéder à votre compte sur masunlife.ca.



*Pour
l'accompagnement
dont vous avez
besoin*

Vous pouvez demander un code d'accès et un mot de passe qui vous permettront d'aller sur le site des Services aux participants, masunlife.ca, pour :

- Modifier votre choix de placements
- Trouver des renseignements détaillés sur les options de placement du RVER
- Voir les modalités de votre régime
- Accéder à des outils de planification, des renseignements et des formations qui vous aideront à planifier votre retraite

Pour toute question concernant votre RVER, n'hésitez pas à appeler notre **Centre de service à la clientèle au 1-866-733-8612**, les jours ouvrables entre 8 h et 18 h.





PRENEZ EN MAIN VOTRE VIE FINANCIÈRE!

À la Financière Sun Life, nous tâchons de rendre les régimes de retraite plus accessibles à tous les Québécois. Nous savons, à titre de chef de file des fournisseurs de régimes de retraite au pays¹, que la clé est de vous aider à épargner au travail. Pour la très grande majorité des gens, il faudra planifier et épargner judicieusement pour la retraite. Profitez donc pleinement de tous les avantages du RVER de la Financière Sun Life. Nous vous offrons une solution d'épargne simple et efficace, conçue expressément pour vous.

RVER
Financière
Sun Life

¹Benefits Canada, 2013 – Part de l'actif géré des Régimes collectifs de retraite de la Financière Sun Life figurant parmi les 10 régimes de retraite à cotisations déterminées les plus importants du Canada.



POUR DES RAISONS
FINANCIÈRES

ET SURTOUT POUR DES RAISONS
FINANCIÈRE SUN LIFE

sunlife.ca/RVER
La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.
© 2014, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. 07/14-tp-hf

GRP1843-F-07-14



Financière 
Sun Life